

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2023

VISANT À DONNER À LA DOUANE LES MOYENS DE FAIRE FACE AUX NOUVELLES
MENACES - (N° 1301)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF142

présenté par
Mme Hai, rapporteure

ARTICLE 15

I. – À l’alinéa 7, substituer aux mots :

« avec les »,

les mots :

« en procédant aux ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après la troisième occurrence du mot :

« et »,

insérer les mots :

« en procédant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.